



## Droit familial, reconnaissance d'enfant à annuler

-----  
Par Visiteur

J'ai eu un enfant avec mon amie, elle a accouché à Nice en novembre 2008. J'ai reconnu l'enfant à sa naissance à l'état civil à la mairie de Nice. Un peu plus d'un an plus tard, je me rend compte que je ne suis pas le père biologique de l'enfant car l'enfant est de race blanche alors que je suis de race noire et mon amie métisse. Après plusieurs discussions, elle a fini par avouer que je ne suis pas le père de l'enfant. Que faire pour annuler cette reconnaissance que j'ai faite à l'état civil et supprimer mon nom de l'état civil de l'enfant.

Mercid'avance

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est ce que depuis la naissance de cette enfant vous vous comportez comme le père? Avez vous quitté la mère? Continuez vous à vous comportez comme le père de l'enfant, c'est à dire subvenir à ses besoins et à sa éducation?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Oui je me suis occupé de l'enfant effectivement depuis sa naissance, je m'occupe d'elle. j'ai appris depuis deux jours que je ne suis pas le père. Je ne vis pas avec sa mère, je compte mettre fin à cette relation.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement si vous vous comportez comme le père vous ne pouvez pas engager une action en contestation de paternité.

Je comprends votre émotion et le choc que vous avez du ressentir mais l'enfant ni est pour rien et si je peux me permettre, l'affection que vous lui portez est sincère et peu importe en définitive qu'elle soit ou non de votre sang.

Si vous souhaitez contester votre paternité vous devez cesser toute relation avec l'enfant.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je n'ai pas de relation avec l'enfant, puisqu'elle vit avec sa mère avec qui je ne suis pas marié, je leur envoie de l'argent pour les aider. Je ne vis ni avec la mère ni avec l'enfant.

Merci

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas, vous devez engager une action en contestation de filiation auprès du tribunal de grande instance dans le

ressort duquel vit l'enfant. Pour cela vous devez prendre un avocat.

Cordialement

-----

Par Visiteur

Merci beaucoup.

-----

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.  
J'espère que tout se passera pour le mieux.

Bien cordialement